Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213501141-20251204-DE11_12_2025-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	Extrait des délibérations de la commune de **FORGES LA FORET** – 35640 Séance du **04/12/2025**
Nombre de membres *Afférents au Conseil Municipal : 11* *En exercice : 10* *Absents : 3* *Pouvoirs de vote : 2* *Votants : 9* *Pour : 9* *Contre : 0* *Abstentions : 0*	L'an 2025, le 04 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de FORGES LA FORET s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOULET Yves, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 28/11/2025. Présents : M. BOULET Yves, Maire, Mme GIBOIRE Edith, MM. ROUSSEAU Pierrick, SIAUDEAU Philippe, MAZURAIS Adrien, PAILLARD David, MONNERIE Jean-Pierre. Excusé(es) : Mme ROSSO Sylvie, Mme PELÉ Christelle, M. OAKLEY Luke Pouvoirs de vote : M. OAKLEY Luke pour M. BOULET Yves Secrétaire de la séance : Jean Pierre MONNERIE

Délibération 11.12/25 Objet : Indemnité de responsabilité 2025 du responsable de la salle communale

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de fixer l'indemnité de responsabilité pour M. Auguste LEBRETON, responsable de la salle communale pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, par vote à main levée,

- fixe l'indemnité de responsabilité de la salle communale 2025 pour M. Auguste LEBRETON à 500 € brut.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé
Le Maire, Y. BOULET